

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2024

Étaient présents : Corinne THERIC, Laurent BALSAN, Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Renaud ESCANDE, Jean-Claude THION, Jean-Luc ABLE, Christian RAGUES, Jean-Marie PONCELET, Gaëlle JOSSINET

Ouverture de la séance : 09h00

Mme le maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : demande d'aide station Alti-Aigoual.

Accepté à l'unanimité

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2024

Approbation à l'unanimité

2) Travaux de rénovation de la salle des fêtes : choix des entreprises

Suite à l'appel d'offre lancé fin octobre pour la consultation des entreprises concernant la rénovation de la salle des fêtes, la commune a reçu de nombreuses réponses sauf pour le lot 2. Une commission d'ouverture des plis s'est réunie le 13 décembre et propose une nouvelle consultation concernant plusieurs lots qui aura lieu début janvier. Point ajourné.

3) Bilan de l'activité 2024 pour les gîtes, campings et Maison Multi-Service

Mme le Maire présente les bilans des activités d'hébergement touristique sur l'année 2024. Globalement, le mois de juillet en raison de la météo peu favorable ne présente pas de forte fréquentation, mais le mois d'août est très bon.

a) Camping la Pensière : Les frais d'investissement 2024 sont centrés sur la mise aux normes incendie, crue et réfection extérieure des chalets. Le bilan de fonctionnement est positif, d'environ 15 000€. Pour 2025, une réfection intérieure des chalets est à prévoir. Une campagne d'élagage doit être réalisée (sécurité). L'alimentation en eau de la structure est toujours à repenser.

b) Camping Espérou : Juin et juillet ont été très mauvais en raison de la météo. La fréquentation du mois d'août a permis de faire en un seul mois la même recette annuelle que 2023. Les frais d'eau et d'électricité sont les charges les plus importantes. Le travail du régisseur est loué par M. ALBE. Un chalet d'accueil a été installé, construit avec par une coopérative d'acteurs locaux : Potocopo.

c) Gîtes : La fréquentation des gîtes est inégale. Le plus demandé est celui des Laupies, puis viennent ceux de la Rouvière, et enfin celui des Laupiettes. La période estivale permet un taux de remplissage presque maximal, et hors saison principalement lors des vacances scolaires. L'activité est légèrement déficitaire cette année, en raison des frais d'électricité (plus de la moitié des frais de fonctionnement) et de réparations sur le gîte des Laupies.

d) Étape : D'année en année, depuis 2021, les recettes sont en constante augmentation (de 11 000€ en 2021 à 58 000€ en 2024), avec un remplissage sur la saison de 10%. Malgré tout, le bilan de l'activité ne compense pas les frais de personnel. Mme le Maire salue le travail des élus bénévoles en renfort des deux salariées de la saison. Mme JOSSINET complète qu'il y a une bonne fidélisation des groupes, et des événements familiaux locaux. L'activité a permis d'offrir un emploi à des jeunes de la commune. Les retours des clients sont très positifs dont une bonne partie ne connaissent pas la région. En dehors de la page Facebook et l'inscription à l'office de tourisme, aucune publicité n'est faite. Les dépenses d'électricité sont comme pour les autres activités très importantes.

4) Activité de la Maison Multi-Service pour 2025

La gestion de l'établissement depuis 3 ans par la commune a montré que celui-ci est important pour la vie du village et qu'il peut raisonnablement générer une activité viable, avec une gestion privée qui présente plus de souplesse.

Aussi, et compte tenu des déficits récurrents enregistrés depuis 4 ans sur cette activité, Mme le Maire propose de changer de modèle.

Par ailleurs, M. et Mme DERVIEUX ont manifesté le souhait d'expérimenter la gérance de l'Étape pour une durée d'un an. Dans ce cadre, il est possible de contracter un bail dérogatoire. Mme le Maire présente le bail, qui correspond peu ou prou à un bail traditionnel. Les conditions du bail seront discutées avec les repreneurs, sur la base du dépôt d'une caution de garantie d'environ 2000€ et un loyer de 200€, pour limiter les charges de fonctionnement. M. BALSAN ajoute que ce bail dérogatoire permet la continuité de l'activité. Mme JOSSINET précise qu'en parallèle, la commune va continuer sa réflexion sur les modalités de gestion de cet établissement en cas de non renouvellement de l'expérience. MM. ALBE et THION remercient les personnes qui se sont impliquées dans le projet, et ajoutent qu'un bâtiment fermé est un bâtiment qui se dégrade et qui coûte. Approbation à l'unanimité.

5) Attribution du marché pour les contrats d'assurance de la commune

Le contrat d'assurance de la commune auprès de la SMACL se terminait en 2023. Notre assureur a accepté de maintenir les contrats pendant un an aux mêmes garanties pour nous permettre de faire une consultation. La SMACL se repositionne (seule réponse), mais avec une augmentation des primes. Un doublement sur le lot 1 (assurance générale) et une augmentation d'1/3 pour le lot 2 (véhicules). La prime passe de 6 000€ à 11 500€, pour un engagement de 4 ans.

Approbation à l'unanimité.

6) Location de la parcelle C 762 aux Laupies pour un jardin

Une administrée a formulé une demande pour louer une partie de la parcelle communale C762 dans l'optique d'un jardin aux Laupies. Faire un jardin à cet endroit permettrait de limiter l'embroussaillage aux abords des habitations et répond ainsi aux Obligations Légales de Débroussaillage. M. ESCANDE ajoute que d'autres personnes seraient intéressées. Mme JOSSINET propose de faire un jardin partagé comme il a été mis en place au Mourier.

Les habitants du hameau seront consultés. Point ajourné.

7) Modification décision de travaux pour le chauffage du P'tit Dourbien

Il avait été délibéré lors de la séance du 09/11/2024 d'attribuer les travaux du chauffage à l'entreprise SANCHEZ ALEXANDRE. Après réflexion, une meilleure solution technique a été proposée, pour un montant de 21 900€. Mme le Maire propose de valider cette nouvelle proposition. 8 pour, 1 abstention, 1 contre.

8) Décisions modificatives du budget

Suite à la visite sécurité, il a fallu remplacer les détecteurs de fumée de l'Étape, dépense non prévue. Il convient donc d'abonder la ligne budgétaire correspondante en prélevant sur une ligne non consommée. Approbation à l'unanimité.

9) Autorisation de dépenses anticipées sur budget 2025

Afin de pouvoir engager des dépenses d'investissement si besoin, avant le vote du budget 2025, la commune a la possibilité de délibérer à hauteur de 25% des montants inscrits au budget de l'année N-1. Approuvé à l'unanimité

10) Adhésion à la convention de prévoyance du Centre de gestion

Le comité social territorial a émis un avis favorable au projet de délibération proposé lors du dernier conseil, aussi la décision finale est soumise au vote. 8 pour, 2 abstentions.

11) Assurance contre les risques statutaires : mandat au centre de gestion

La collectivité est assurée pour le risque statutaire auprès d'un contrat groupe proposé par le centre de gestion du Gard. Le marché doit être relancé en 2025 par le CGD qui demande pour ce faire un mandat à la collectivité.

Approbation à l'unanimité.

12) Aide à la Banque Alimentaire du Gard

Les camions frigorifiques de la banque alimentaire du Gard ont été incendiés fin novembre, pour un préjudice de 500 000€. Mme le Maire propose que la commune verse une aide de 500€.

9 pour, 1 abstention.

13) Motion de l'Association des Maires de France relative au budget des collectivités.

Comme suite aux propos tenus et aux considérations développées à propos des collectivités dans la prévision de budget 2025 du gouvernement de M. BARNIER, toutes les associations des collectivités ont rédigé une motion demandant le retrait des mesures qui amputent gravement leur budget et une meilleure prise en considération du rôle fondamental que jouent les collectivités en matière de maintien des services publics et de développement économique.

Bien que le gouvernement ait changé, il est important que de telles mesures soient revues et qu'un dialogue constructif soit établi avec les représentants des collectivités.

Aussi Mme le Maire propose de soutenir cette motion. Approbation à l'unanimité.

14) Aide à la station Alti Aigoual

La société Alti-Aigoual, qui a pris la délégation de service public pour gérer la station de ski de Prat-Peyrot en 2019 est en grande difficulté financière et a transmis à la commune une demande d'aide. Cette aide pourrait prendre la forme d'une subvention à une « association partenaire ».

Cependant, l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne interdit par principe toute aide publique à une entreprise, sauf à être justifiée par un intérêt public local. Par ailleurs, la société est en difficulté car elle a du mal à rentabiliser une activité « neige » depuis plusieurs années du fait du caractère de plus en plus aléatoire des épisodes neigeux, du au changement climatique. Aussi Mme le maire pense qu'il serait vain de donner une aide qui ne ferait que les encourager pour une activité qui est vouée à disparaître.

M. THION pense que la commune de Dourbies doit être un acteur dans la vie locale.

M. ALBE s'oppose à dilapider l'argent public pour aider les entreprises privées. C'est le rôle des entreprises dont l'activité est liée à la station de la soutenir.

M. BALSAN pense qu'attendre la neige est sans espoir, que c'est un modèle économique sans avenir. 4 contre, 4 abstentions, 2 pour. Le versement d'une aide est rejeté.

15) Questions diverses

a) Le dernier Petit Écho de la Comcom est arrivé, il est disponible à la mairie, à la poste et au bar.

b) L'après-midi de Noël se déroulera le 15/12 à 15h à la salle des fêtes

c) Le conseil municipal présentera ses vœux le 11 janvier à 17h30 à la salle des fêtes

d) M. RIGGI expose ses inquiétudes concernant la reprise de l'Étape par les gérants du bar pouvant entraîner une absence de diversité d'offre. Mme le Maire répond qu'il y a un timing serré, et que le bail n'est établi que pour un an. Une réflexion sera menée courant 2025 pour définir la meilleure option pour la commune.

Clôture de la séance à 11h.